

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 3 Décembre 2024

(Session ordinaire)

L'an deux mille vingt-quatre, les trois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2024

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, CHATRE Philippe, VIAL Philippe, MICHEL Fabien, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, HENNEQUIN Clémence, MARTEL LARUE Sonia, VAUDIER Florine, VALLAS Monique, LACROIX Cyril.

Absent excusé : M. JOANNIN Christian

Procurations :

Mme PLASSE Muriel à M. LACROIX Cyril

Mme JIMENEZ GUILLAUME Marion à CHATRE Philippe

M. DENIS Franck à M. VALLAS

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme HENNEQUIN Clémence

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ Votants : 18

⇒ Présents : 15

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du mardi 15 octobre 2024

⇒ POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

Ordre du jour

- 1- **Compte rendu des délégations au Maire.**
- 2- **Droit de préemption urbain hors délégation.**
- 3- **Avenant au Marché Public**
- 4- **Annule et Remplace la délibération du 15 octobre 2024 - Demande de Subvention Programme voirie 2025 – modification du Programme Voirie auprès du Conseil Département.**
- 5- **Demande de Subvention Enveloppe Solidarité**
- 6- **Adoption du Plan de Sauvegarde Communale**
- 7- **Engagement et mandat des dépenses investissements avant l'adoption du Budget Primitif**
- 8- **Approbation du Compte Financier Unique (Fusion entre le compte administratif et le compte de Gestion), expérimentation au 1^{er} janvier 2025.**
- 9- **Personnel communal : Annule et Remplace la délibération du 24 octobre 2016 - Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire-labellisation prévoyance.**
- 10- **Modification du règlement de la pêche**
- 11- **Avenant n°1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42**
- 12- **Roannais agglomération : Révision libre de l'attribution de compensation - Participation de Roannais Agglomération à la Dotation d'Investissement Communal**
- 13- **Roannais agglomération : Renouvellement de la Convention d'occupation tripartite d'équipements communaux**
- 14- **Roannais agglomération : Avis sur le projet de convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caf.**
- 15- **Questions diverses**

1) Compte rendu des délégations du Maire

- **Droit de préemption urbain**
Madame le Maire présente la Dia 2400029 : Parcelle AD 183 et AD 186 situées au 10b du 8 mai 1945 d'une superficie de 172 m². Madame le Maire n'a pas préempté.
- **En amont de la Commission de Sécurité de la Halle des Sports (le 5 novembre 2024) l'entreprise Sauvelec, a effectué des travaux de remise en sécurité électrique pour un montant total HT de 4502.12€ soit 5402.54€ TTC.**
- **Point sur les travaux de la SAR : les travaux ont subi un ralentissement, notamment avec l'entreprise PCC, les plaquistes ne sont pas assidus.**

- Devis ONF Vegetis pour un diagnostic approfondi au pied de deux arbres (le numéro 18 et le numéro 36) montant total 950 HT soit 1140€ TTC (M. Philippe VIAL)

2) Droit de préemption urbain hors délégation

- DIA 2400027 : Parcelle AA 133 située au 186 Route de la Gare d'une superficie de 1008 m².

Le conseil décide de ne pas préempter

POUR : 18 CONTRE : ABSTENTION :

- DIA 2400028 : Parcelle AH 200 située au 71 Route du Pontet d'une superficie de 499 m²

Le conseil décide de ne pas préempter

POUR : 18 CONTRE : ABSTENTION :

3) Avenant n° 1 au Marché Public de la SAR

- ✓ Avenant– lot 2 : Gros Œuvre – Entreprise RATHIER

Madame le Maire rappelle le montant initial du marché public pour le lot 2 était de 53647.50€ HT soit 64377 € TTC.

Les travaux supplémentaires portent sur la rénovation du mur en pierre zone de stockage-sanitaires pour un montant de 1890€ HT soit de 2268 € TTC.

POUR : 18 CONTRE : ABSTENTION :

4) Demande de Subvention Programme voirie 2025 – modification du Programme Voirie auprès du Conseil Département. Annule et Remplace la délibération du 15 octobre 2024

Monsieur Jacquit Roche, Adjoint délégué à la Voirie expose que lors du dernier du conseil, nous avons demandé une subvention pour le Chemin des Durands et la Route du Vergaud.

Le Conseil départemental de la Loire a rejeté notre demande pour le chemin communal, car celui-ci n'est pas une voie communale.

Ainsi, il convient de changer le projet et faire porter les travaux sur la Route du Vergaud (VC 111), ainsi que sur le carrefour entre la Route du Vergaud et la Route du Bressan (VC 9) et la Route de Bénétan (VC 115).

Les travaux s'élèvent à 60249€ HT soit 72298.80€ TTC.

Madame le Maire propose de demander une subvention à hauteur de 40% soit 24099.60€ HT au titre de l'enveloppe voirie.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

5) Demande de Subvention Enveloppe Solidarité

Monsieur Christian VACHERON, Adjoint délégué aux bâtiments, présente deux projets de travaux :

- Impasse du Château : Réfection d'un mur en pierre et Réfection de mur le bord du chemin (Devis Taillardat pour un montant total HT de 13873.52€ soit 16648.22€ TTC)
- Halle des Sports ; Travaux de couverture et de zinguerie (Devis SAS ACZ pour un montant total HT de 15688 € soit 18825.60€ TTC).

Madame le Maire propose de demander une subvention de 40 % du montant HT des projets soit 11824 € sur la base du HT.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

6) Adoption du Plan de Sauvegarde Communale

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil, la mise à jour du Plan de sauvegarde communal (indice L).

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

7) Engagement et mandat des dépenses investissements avant l'adoption du Budget Primitif

Madame Clémence Hennequin, Conseillère déléguée aux finances informe que la commune peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif (BP) N, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1 de l'exercice précédent.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire, considérant que la fongibilité des crédits d'investissement s'arrête au 31 décembre mais que des dépenses impérieuses doivent être honorées avant le vote du BP.

✓ Crédits ouverts au budget investissement 2024 :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 849 133 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours 242 220 €

Soit un total de **1 091 353 €**.

Elle demande au conseil de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

- ✓ Le quart de cette somme peut être engagé en investissement avant vote du budget.

La répartition proposée est la suivante :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles **212 283 €**

Chapitre 23 : Immobilisations en cours **60 555 €**

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

8) Approbation du Compte Financier Unique (Fusion entre le compte administratif et le compte de Gestion), expérimentation au 1^{er} janvier 2025.

Madame le Maire propose à la collectivité d'expérimenter le CFU .

Ce dernier remplace le compte administratif et le compte de Gestion. Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU sera obligatoire à partir de 2026.

Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Une information financière **plus simple et plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.

Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

9) Personnel communal : Annule et Remplace la délibération du 24 octobre 2016 - Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire- labellisation prévoyance.

Madame le Maire rappelle que le personnel Titulaire et Stagiaire de la collectivité adhèrent depuis de nombreuses années à un contrat collectif de prévoyance « garantie maintien de salaire » auprès de la MNT (mutuelle nationale des territoriaux), pour pallier cette éventualité de demi-traitement qui pourrait intervenir au-delà du 90^{ème} jour d'absence pour maladie sur une année glissante.

Notre commune verse, d'ores et déjà 10€ mensuel par agent titulaire ou stagiaire de la collectivité. Au 1^{er} janvier 2025, obligation est faite aux collectivités de participer à hauteur de 7€ minimum à la prévoyance de leurs agents. Les contrats doivent être labellisés.

Aussi, Madame Le Maire demande au Conseil de bien vouloir étendre la participation de la collectivité aux contractuels.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

10) Modification du règlement de la pêche

Madame le Maire donne la parole à Madame Patricia Wolters, Adjointe à l'environnement.

À la suite des comportements de certains pêcheurs, la commune a souhaité modifier le règlement de la pêche en rendant obligatoire la remise à l'eau des carpes et des perches et instaure un quota pour les autres espèces, le pêcheur ne pourra pas garder plus de 2 kg de poissons par jour.

Le pêcheur ayant atteint la limite pourra continuer à pêcher mais il devra remettre ses nouvelles prises à l'eau. (article 4)

Madame le Maire demande l'approbation de ces nouvelles dispositions.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

11) Avenant n°1 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Le CDG42 propose de nouveaux services notamment les demandes de retraite CNRACL et RAFP, Simulation de retraite CNRACL et le compte individuel retraite CNRACL.

Certains services ont été supprimés comme les établissements des cohortes, les demandes d'avis préalable et des qualifications des comptes individuels retraite.

Les tarifs restent inchangés sauf pour le rétablissement au régime général et à l'Ircantec qui sera de 90 € au lieu de 70€.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

12)Roannais agglomération : Révision libre de l'attribution de compensation - Participation de Roannais Agglomération à la Dotation d'Investissement Communal

Madame Le Maire rappelle la délibération prise au conseil municipal du 02 septembre dernier concernant la participation de Roannais Agglomération à la Dotation d'Investissement Communal. Celle-ci s'élève à 25 000€, le montant sera inscrit en investissement au budget prévisionnel.

Sur la même délibération doit figurer l'attribution de compensation qui lie notre commune à Roannais Agglomération. En ce qui nous concerne, c'est un montant de 23990€ qui est prélevé sur notre budget de fonctionnement et reversé à Roannais Agglomération.

Madame le Maire demande au conseil de bien approuver cette nouvelle délibération (Annule et remplace la délibération n° 2024/38).

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

13)Roannais agglomération : Renouvellement de la Convention d'occupation tripartite d'équipements communaux

Une nouvelle convention est proposée pour la mise à disposition des locaux à Roannais Agglomération pour le centre de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Celle-ci précise les conditions : la mise à disposition des locaux se fait à titre gratuit et un défraiement est fait à la commune pour les fluides. Il est établi en fonction de la superficie occupée. Le tarif au m2 a été revalorisé de 0.058€ à 0.078€.

Après lecture la convention est soumise à approbation.

POUR : 18

CONTRE :

ABSTENTION :

14)Roannais agglomération : Avis sur le projet de convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caf.

Ce point a été à l'ordre du jour du dernier conseil. Ce dernier fût ajourné par manque d'information.

Madame Le Maire expose à nouveau que Roannais Agglomération propose que la commune donne son avis sur le projet de convention globale 2025-2029 avec la caisse d'allocations familiales.

Elle rappelle que Roannais Agglomération a la compétence enfance jeunesse.

En janvier 2020, Roannais Agglomération a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dispositif qui a pris le relais des Contrats Enfance Jeunesse.

Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants d'un territoire, avait été signée pour une durée de 5 ans de 2020 à 2024 par :

- Roannais Agglomération au titre de sa compétence petite enfance, enfance et jeunesse,
- La commune de Pouilly-les-Nonains au titre de sa crèche municipale,
- Les communes du Coteau, Riorges, Mably, Roanne et Villerest, au titre de leur compétence enfance et jeunesse,
- Les communes de Saint-Germain-Lespinnasse, Commelle-Vernay, Saint-Haon-le-Châtel et Saint-Romain-la-Motte, au titre du financement de leur accueil périscolaire.

Roannais Agglomération souhaite élargir l'engagement et la signature à l'échelle des 40 communes.

Un diaporama documenté est présenté à l'assemblée.

POUR : 13

CONTRE :

ABSTENTION : 5

(M. Cyril LACROIX, Mme Murielle PLASSE, Mme Franck DENIS, Mme Marion JIMENEZ GUILLAUME, Mme Aurélie RAVAZY)

15) Questions diverses

- Règlement du cimetière a été rédigé par M. Christian JOANNIN, aucune remarque n'a été apportée.
- Jumelage : une visio avec l'équipe de Wittnau est prévue le 10 décembre.
- Remerciements de :
 - Mme Monique Chambodut à l'ensemble des élus pour leur attention lors de son départ en retraite
 - M. Donimique Furnon à la participation de la commune à l'occasion la "Treille en Côte Roannaise".
 -
- Observations de M. Philippe VIAL concernant la voirie et notamment l'entretien des buses.

Il soulève le problème de détérioration de la voirie communale due au ruissellement de l'eau. Il demande que le service technique assure un entretien régulier et annuel sur le mois de septembre.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à **22h34**

Le Maire,

Martine ROFFAT

Le secrétaire de séance,

Clémence HENNEQUIN

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du

Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le